



FORMATION & ATELIER JURIDIQUE

Obtenez un devis gratuit : contact@legabase.fr / 07 51 31 83 32

Préparer et/ou mettre à jour le Document d'évaluation des risques Pro.

Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques dans l'entreprise
- Maîtriser le contexte réglementaire et juridique
- Identifier les étapes de la construction et/ou de la mise à jour du document

Profil des stagiaires

Dirigeant d'entreprise, assistant juridique expérimenté, assistante de direction...

Moyens pédagogiques

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation
- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Encadrement de la formation

1- Pourquoi une évaluation des risques professionnels ?

Les enjeux internes et externes.

Le contexte juridique et réglementaire.

Maîtriser le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux, dommage...

2- Mettre en œuvre l'évaluation des risques

Délimiter le périmètre de l'étude.

Préparer l'analyse en amont : recueil de données clés.

Identifier les différents dangers et les risques.

Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation gravité, fréquence et/ou probabilité d'apparition.

Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.

3- Rédiger son D.U et son programme de prévention

Se fixer des objectifs mesurables.

Suivez-nous :



WWW.LEGABASE.FR

ATELIER & FORMATIONS JURIDIQUES

Tél : 07 51 31 83 32 - Courriel : contact@legabase.fr - www.legabase.fr SAS au capital de 1000

Siège social : 24 Rue Robert Desnos, 69120 Vaulx-en-Velin (Auvergne Rhône Alpes)

Pôle juridique centre : 73 Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, 45700 Villemandeur (Centre Val de Loire)



FORMATION & ATELIER JURIDIQUE

Obtenez un devis gratuit : contact@legabase.fr / 07 51 31 83 32

Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines.
Mettre en place des actions de protection.
Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités.
Intérêt pratique : Rédiger son document unique (DU).

4- Faire vivre le Document unique

Suivre les actions décidées.
Mettre à jour l'évaluation des risques par les audits, visites sécurité, accidents et des évolutions D'activités.
Intérêt pratique : Partager l'information avec les équipes et animer la prévention sur le terrain.

Suivez-nous :



WWW.LEGABASE.FR

ATELIER & FORMATIONS JURIDIQUES

Tél : 07 51 31 83 32 - Courriel : contact@legabase.fr - www.legabase.fr SAS au capital de 1000

Siège social : 24 Rue Robert Desnos, 69120 Vaulx-en-Velin (Auvergne Rhône Alpes)

Pôle juridique centre : 73 Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, 45700 Villemandeur (Centre Val de Loire)